

PROPOSITION DE PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

↳ *PRESCRIPTIONS GENERALES*

Le présent document a pour objet la réalisation des travaux de V.R.D. nécessaires à l'exécution du projet.

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du **lotissement de la Vallée** à GUEMENE-PENFAO à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

Le projet prévoit une tranche de travaux. Les travaux seront exécutés conformément aux décrets, arrêtés et normes en vigueur. Les entrepreneurs devront se référer au Cahier des Clauses Techniques Générales. L'exécution des travaux et ouvrages ainsi que les matériaux devront répondre d'une façon générale à tous les textes : DTU, Normes NF, fascicules, tels que mentionnés dans l'annexe II du décret n° 93 1164 du 11 octobre 1993.

Les travaux de V.R.D. faisant l'objet de ce présent document seront réalisés par des entreprises agréées et reconnues aptes aux différentes prestations à fournir.

↳ *GENERALITES*

Le terrain faisant partie du présent dossier est situé au Nord-Est de la commune de GUEMENE-PENFAO. Ce projet comprend **4 lots** à bâtir qui seront desservis par la voirie communale qui sera élargie.

↳ *VOIRIE*

L'entreprise se doit de remettre à niveau, tous les ouvrages existants conservés qu'elle pourrait rencontrer (regards, avaloirs...) sur les surfaces concernées par les travaux.

Les chaussées seront entretenues pendant la durée du chantier suivant les directives de la maîtrise d'œuvre.

La voirie dont le tracé est figuré sur le plan ci-annexé du présent dossier, permet l'accès à tous les lots aux voitures de déménagement et du service de protection contre l'incendie.

La chaussée sera constituée d'une couche de forme de GNT10/80 sur 30 centimètres d'épaisseur et d'une couche de GNT B 0/31,5 sur 20 centimètres suivi d'un bicouche. La mise en place d'un feutre géotextile sera envisagé selon la nature du sol en place lors de la réalisation des travaux.

Cette constitution type pourra éventuellement être modifiée en fonction de la nature du terrain au moment des travaux.

Il est précisé que la structure de la voie, ainsi proposée, devra obligatoirement donner des mesures de déflexion dont la moyenne sera inférieure à 150 /100^{ème} de m/m avec les pointes maximales de 200 /100^{ème} de m/m. L'écart type des mesures de déflexion de la chaussée ne pourra être supérieur à 50.

 **ASSAINISSEMENT****EAUX PLUVIALES :**

Le traitement des eaux pluviales de chaque lot sera traité individuellement par un puisard (d'une capacité de 5m3) réalisé par l'acquéreur du lot. Il serait souhaitable que chaque propriétaire mette en place également une réserve d'eau de pluie aux fins d'arrosage.

Les eaux pluviales de la voirie seront récupérées par les noues placées le long de la voie puis dirigées par l'intermédiaire de canalisation vers le réseau existant sur la route de châteaubriant.

EAUX USEES :

Elles seront recueillies par l'intermédiaire d'un tabouret de branchement placé à l'intérieur de la propriété et ensuite canalisées en gravitaire jusqu'au réseau existant (route de Châteaubriant). Les canalisations eaux usées seront en PVC 200 de type WAHIVOL ou BI-PEAU.

 **EAU POTABLE**

Tous les lots seront desservis en eau potable par l'intermédiaire de borne de branchement. Le lotisseur fera poser une borne hors gel normalisée sur chaque lot avec raccordement au réseau. Le compteur étant à la charge de l'acquéreur. Le raccordement sur le réseau existant sera réalisé par le concessionnaire du réseau.

Le réseau créé sera conforme aux prescriptions techniques du syndicat d'eau potable. La défense incendie sera réalisé conformément aux prescriptions du SDIS 44 sachant qu'il y a un poteau incendie devant le n°65 route de châteaubriant

 **ELECTRICITE**

Tous les lots seront desservis en électricité par l'intermédiaire de coffrets de branchement. Les coffrets seront placés le long de la limite mitoyenne de lot en tenant compte de l'implantation du parking privé, l'ouverture des coffrets donnant sur les espaces communs. Les travaux seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

L'électrification basse tension se fera au moyen de conducteurs souterrains. Le lotisseur aura soin de coordonner ces études et ces travaux qui seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France

 **TELEPHONE**

Le projet de desserte téléphonique du lotissement sera réalisé d'après les prescriptions de France Télécom qui en fixera les modalités d'exécution. Cette desserte téléphonique se fera en souterrain (voir plan annexé)

A GUEMENE PENFAO
Le

le lotisseur